Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 063-256300146-20261010-2026101008-CC

territoire d'énergie
PUY-DE-DÔME

Délibération n° 2026-10-10-08

Extrait du registre des délibérations
Du Comité syndical du 10 octobre 2026

Objet : AVENANT CONVENTION EXTENSIONS COORDONNÉES AVEC ORANGE

Rapporteur : Laurent COUDUN

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GENTEUIL

Date de convocation : 3 octobre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141
Présents : 74
Pouvoir : 5
Votants : 79

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix octobre deux mille vingt-six à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :
COUDUN Laurent, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, DE GUERINES Bertrand, DUGAT Jacques, GIRAL Thomas, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIERE Jean-Marc, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, BANNIER Dominique, BEAL Sandrine, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOURDOULEIX Roger, CHAMBONET Olivier, CHANELLE Pierre, COL Jean-Louis, COUTADEUR Patricia, DAIN Denis, DE MONTETY Louis, DEAT Dominique, EPINAT Paul, FAURE Philippe, GOURBEYRE Bernard, GRASSET Lydia, JARLIER Dominique, LACIPIERE Stéphanie, LAZEWSKI René, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MERCADIER Michel, MEUNIER Gautier, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PERRET Jean-Philippe, PICARD Loïc, PILLON Stéphane, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, SOLVIGNON Yves, THOMAS Florence, THOMAS Freddy, THURET Noël, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry

Suppléants ayant pouvoir :
CARTHONNET Jean-Luc, CEYSSAT Jérôme, CHARRAS Éric, DE MACEDO Grégory, DETHIERE David, DISSARD Quentin, EVEZARD LEPY Christine, GABRILLARGUES Camille, PERRIN Frédéric, PLANEIX Frédéric, QUICKE Kévin, SOUCHAL Catherine, THOMAS Tilio, VERT Claire

Pouvoirs :
BONNET Grégory donne procuration à COUDUN Laurent, LEROY Anthony donne procuration à SAUX Marion, BOYER Cédric donne procuration à SOLVIGNON Yves, GUITTARD Antoine donne procuration à CHANELLE Pierre, LOPEZ Bruno donne procuration à SAVY Philippe

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 063-256300146-20261010-2026101008-CC

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

AVENANT CONVENTION EXTENSIONS COORDONNÉES AVEC ORANGE

Renouvellement : « Convention pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques d'Orange lors de l'extension de réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département du Puy de Dôme »

Vu les statuts de TE63,
Vu la convention pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques de France Telecom lors de l'extension du réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département du Puy-de-Dôme, signée le 10 avril 2012,
Vu le marché Travaux EREP63 2026-2029 notifié le 15 décembre 2025,
Vu le marché Travaux EREP63B 2026-2029 notifié le 16 février 2026,

Considérant que :

- la technique de raccordement de nouvelles parcelles en souterrain est à favoriser,
- la pose coordonnée des différents réseaux de service public favorise la réduction du coût des travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs,
- le syndicat étant chargé de l'extension du réseau électrique qu'il réalise en technique souterraine, il convient de favoriser dans les mêmes conditions l'extension du réseau de communications électroniques réalisé par ORANGE.

Considérant qu'à la convention citée ci-dessus est annexé un extrait du bordereau des prix du marché de Travaux de TE63,

Considérant que TE63 a renouvelé pour la période 2026-2029 son marché de Travaux et donc modifié le bordereau des prix,

Dès lors il est nécessaire que ladite convention soit renouvelée pour la période 2026-2029 afin de modifier l'extrait du bordereau des prix.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération, avec un extrait du bordereau des prix des marchés Travaux EREP63 et EREP6B 2026-2029.

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour :

- Valider le projet d'avenant à la convention pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques d'Orange lors de l'extension de réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département du Puy de Dôme
- Autoriser le Président à signer ledit avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Laurent COUDUN

territoire d'énergie
PUY-DE-DÔME

Le secrétaire de séance
Bruno GENTEUIL